

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 102-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.121

Déposée le: 13.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Wyss (Wengi, UDC) (porte-parole)
Bichsel (Zollikofen, UDC)
Iseli (Zwieselberg, UDC)

Cosignataires: 19

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 06.06.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Foyer d'éducation de Prêles – arrêtons les frais! Pour de nouvelles idées au profit de la population du plateau de Diesse

Le Conseil-exécutif est chargé d'amorcer l'aliénation (vente ou vente en droit de superficie) de tous les immeubles de la partie Châtillon du foyer et des bâtiments prévus à La Praye pour l'hébergement de requérant-e-s d'asile, inutilisés à ce jour.

Développement :

Le 13 mars 2019, le Grand Conseil a décidé de ne pas établir de centre de retour pour requérant-e-s d'asile débouté-e-s à Prêles.

Avec ce projet, le gouvernement tentait une nouvelle fois de trouver une réaffectation apte à servir la région et le canton de Berne pour des parties du domaine de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles. Ce projet de reconversion s'est cependant heurté à la résistance de la population du plateau de Diesse et d'une majorité du Grand Conseil.

Il est grand temps que le canton de Berne se retire enfin du plateau de Diesse, afin que l'aliénation de la totalité des immeubles puisse ouvrir de nouvelles perspectives pour tout le domaine de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles, par exemple par l'intermédiaire de la commune de Plateau de Diesse, de la région, d'une fondation ou tout simplement d'investisseurs ou d'institutions privés.

La présente revendication est en outre conforme au postulat 179-2016 « Foyer d'éducation de Prêles : il faut aller de l'avant ! », adopté par le Grand Conseil. Il faut maintenant passer à l'acte.

Le désinvestissement représente par ailleurs un apport bienvenu pour couvrir le déficit de financement des pics d'investissement qui ont été annoncés pour les années à venir.

Motivation de l'urgence : Chaque jour qui passe depuis 2016 occasionne des coûts au canton et les bâtiments perdent de la valeur du fait de leur non-utilisation.

Destinataire

- Grand Conseil